



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 29 avril 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à Paussac et Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 avril 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	54	Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Décima – Françoise Bourgoïn – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano – Jean-Bruno Déroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Laëtitia Masclat – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Christine – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Dourousseau – Franck Blanchardie – Philippe Chotard – Karine Incardona – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier -Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Julie Bordet – Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre-Albert Benedetti
Suppléants présents	3	Gilles Clauzeau pour la commune de La Chapelle Grésignac Frédéric Queyret pour la commune de St André de Double Thierry Charenton pour la commune de Jean-Claude Arnaud
Titulaires absents	6	Allain Tricoire – Philippe Bogaert – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Mélanie Célérier
Procurations	3	Allain Tricoire à Jean-Pierre Prigul Denis Ferrand à Florent Simon Mélanie Célérier à Julie Bordet

DELIBERATION N° 2026/75 : (Code Nomenclature /534)

DATE : 29 AVRIL 2026

RAPPORTEUR : Didier Bazinet

OBJET : Désignation des délégués au Conseil d'Administration du lycée Arnaut Daniel

Vu l'article R 421-2 du code général de l'éducation sur l'installation des conseils d'administration dans les lycées, il convient de désigner un représentant pour la collectivité au sein du conseil d'administration du Lycée Arnaut Daniel.

Pour la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois il est proposé de désigner

- Florent Simon

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 60

Votes contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance du 29 avril 2026
Christophe Rossard



Publié le : 07/05/2026

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 07/05/2026 à 13:10
par Didier BAZINET



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT

Le 07/05/2026 13:11:59